

# **TRAVAILLER AVEC LES LESBIENNES, GAYS, PERSONNES BISEXUELLES, TRANSGENRES ET INTERSEXUÉES DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT FORCÉ**

## **NOTES D'ORIENTATION 2**

### **Objectif**

En raison de la discrimination et des abus qu'elles subissent, de nombreuses personnes LGBTI, y compris des adolescents, fuient leur pays d'origine et cherchent protection à l'étranger. Les vulnérabilités multiples que peuvent faire face les réfugiés<sup>1</sup> LGBTI à tous les stades du cycle du déplacement constituent un motif de préoccupation de protection croissant. Il est important pour le HCR de s'assurer que les droits des personnes LGBTI relevant de sa compétence sont respectés sans discrimination. Il incombe donc aux Bureaux du HCR l'obligation d'approfondir leur compréhension de la situation des personnes LGBTI dont l'Organisation est chargée d'assurer la protection. Ces notes sont destinées à fournir au personnel du HCR des conseils et des orientations sur une grande variété d'aspects à considérer lorsqu'il œuvre en vue d'assumer cette responsabilité.

---

<sup>1</sup> L'accent de ces notes d'orientation porte sur les réfugiés. Ce dernier terme est utilisé tout au long du document ; toutefois, les conseils fournis sont applicables aux demandeurs d'asile et, selon le contexte, aux apatrides et autres personnes et groupes relevant de la compétence du HCR.

# Introduction

Dans de nombreuses sociétés, les lesbiennes, les gays, les personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)<sup>2</sup> sont soumis à de graves violations des droits humains car ils ne se conforment pas aux normes de genre culturellement établies. En raison de leur orientation sexuelle, leur identité ou expression de genre, ou de leur corps sexué<sup>3</sup> réel ou perçu, ils rencontrent souvent:

- La violence, y compris les abus sexuels, la torture ou la mise à mort par des acteurs gouvernementaux ou des membres de la communauté et de la famille
- L'absence de protection par la police
- De graves discriminations et l'exclusion de l'accès aux soins de santé, au logement, à l'éducation, à l'emploi et aux autres services sociaux
- Des arrestations arbitraires, la détention ou l'extorsion de fonds, en particulier dans les pays qui criminalisent les relations homosexuelles
- Le rejet social par leur famille et leur communauté ainsi que l'exclusion d'autres mécanismes de soutien

Les réfugiés LGBTI peuvent être exposés à des préjudices continus pendant qu'ils sont en transit ou dès leur arrivée au pays d'asile. Beaucoup tentent de dissimuler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre afin d'éviter les abus, ce qui ne permet pas au HCR de les identifier facilement ou de leur fournir un accès aux procédures d'asile et aux services humanitaires. Ils peuvent, en outre, avoir besoin d'une assistance spécifique supplémentaire, y compris:

---

<sup>2</sup> Le sigle **LGBTI** décrit un groupe diversifié de personnes qui ne sont pas conformes aux notions conventionnelles ou traditionnelles des rôles masculin et féminin. Les personnes LGBTI sont également parfois appelées "les minorités sexuelles, de non-conformité de genre et anatomiques". Une **lesbienne** est une femme dont l'attraction physique, affective et/ ou émotionnelle est portée envers d'autres femmes de manière constante. Le terme **gay** est souvent utilisé pour décrire un homme dont l'attraction physique, affective et/ ou émotionnelle est portée envers d'autres hommes de manière constante, bien que le terme peut être utilisé pour décrire à la fois les hommes homosexuels et les lesbiennes. Le terme **bisexuel** décrit une personne qui est physiquement, romantiquement et/ ou émotionnellement attirée à la fois par les hommes et les femmes. Le terme **transgenre** décrit les personnes dont l'identité sexuelle et/ ou l'expression de genre diffère du sexe qui leur a été conféré à la naissance. Le terme **intersexuation** désigne des ambiguïtés anatomiques où les organes génitaux sont difficiles à définir comme mâles ou comme femelles selon les standards culturels habituels, et comprend des différences aux niveaux des chromosomes, gonades et organes génitaux. Le terme **homosexuel** se réfère aux femmes ou aux hommes qui sont principalement attirés par des personnes du même sexe. Le terme est considéré par beaucoup comme péjoratif.

<sup>3</sup> L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus de sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance. L'expression de genre est comprise comme faisant référence à la façon dont chaque personne exprime son genre à travers son apparence extérieure, qu'elle corresponde ou non aux standards culturels en termes de masculinité ou de féminité. Les corps sexués (définis au sens large par les chromosomes, organes génitaux et gonades de chaque personne) peuvent différer des standards culturels habituels de la masculinité et de la féminité, et constituent un élément clé de la diversité anatomique.

- Des dispositions de prise en charge ou de soins, y compris pour les demandeurs adolescents
- Une aide à l'accès aux procédures d'asile et aux programmes humanitaires
- Une protection contre les violences physiques ou sexuelles, à la fois de manière générale et en détention
- Des conseils ou une représentation juridiques
- Un logement sûr et sans danger et d'autres services sociaux, y compris un appui psychosocial
- Des mesures de protection spécifiques lorsqu'ils courent un risque particulièrement accru, y compris parfois le traitement accéléré du processus de réinstallation
- Des soins médicaux (tels qu'un traitement de substitution hormonal ou une intervention chirurgicale ou un traitement pour problèmes liés au VIH)

## Vulnérabilités distinctes des réfugiés LGBTI

Les groupes LGBTI sont confrontés à des persécutions et à la discrimination de manières distinctes<sup>4</sup>.

- Les **lesbiennes** peuvent subir des actes de persécution fondés à la fois sur leur genre et leur orientation sexuelle et être exposées, de manière plus fréquente, à des crimes d'honneur et des viols par des acteurs privés, y compris les membres de leur famille et de leur communauté. Leurs conditions sociales et économiques peuvent obstruer leur accès aux procédures d'asile, à la police et à d'autres formes de protection et de soutien dans les pays d'asile.
- Les **gays** tendent à mener davantage une vie publique et, par conséquent, sont souvent confrontés à des risques plus immédiats, en particulier infligés par des acteurs gouvernementaux dans les pays où le comportement homosexuel des hommes est une infraction pénale. Les gays peuvent hésiter à révéler aux autorités ou aux prestataires de services les abus sexuels qu'ils ont subis.
- La **bisexualité** n'est pas bien comprise dans de nombreux pays. Les personnes bisexuelles sont aussi bien attirées par les gens du sexe opposé que par ceux du même sexe, toutefois elles sont persécutées en raison de leurs relations homosexuelles. Elles voient leur orientation sexuelle comme étant souple et en évolution constante, créant la perception erronée que leur sexualité est une question de choix, et non d'identité.
- Les **personnes transgenres** sont souvent gravement marginalisées. Elles sont souvent victimes d'abus et de discrimination perpétrés par les autorités de l'Etat et de la haine exprimée par les membres de la famille et de la communauté. Elles sont souvent soumises à des sévices sexuels infligés par les acteurs étatiques et non étatiques. Couramment exclues des services éducatifs et de l'accès au logement et à l'emploi, elles peuvent se livrer au commerce du sexe pour survivre.

---

<sup>4</sup> Remarque: ces descriptions sont uniquement destinées à fournir un aperçu et ne reflètent pas toutes les situations possibles d'abus potentiels.

- Les **individus intersexués** peuvent endurer la persécution parce qu'ils ne sont pas conformes aux stéréotypes de leur genre, ou sont considérés comme présentant un handicap physique lié à leur anatomie sexuelle atypique. Les membres de la famille des personnes intersexuées sont aussi parfois victimes de violence. Les individus intersexués peuvent être forcés à subir une chirurgie pour «corriger» leur anatomie ou présenter des besoins continus en matière de santé liés à leur condition.

#### Mesure

- Sensibiliser aux principaux enjeux de la protection auxquels les personnes LGBTI sont confrontées, et aux risques distincts de chaque groupe dans les pays d'origine, en situation de transit et dans les pays d'accueil.

## La non discrimination et la participation: les moyens clés pour protéger

Toutes les personnes qui sont déplacées de force sont confrontées à des difficultés. Cependant, les réfugiés LGBTI sont particulièrement menacés car ils sont souvent la cible de discrimination et de violence dans les pays d'asile. Beaucoup évitent de réclamer une protection par peur de subir des violences supplémentaires. Leurs besoins de protection ne sont souvent pas satisfaits, et ils sont incapables de participer aux activités ou d'accéder à l'assistance qui pourrait les aider.

Afin de s'assurer que les réfugiés LGBTI sont protégés tout au long du cycle de déplacement, le personnel du HCR et des ONG partenaires doit prendre conscience de ses propres préjugés ou attitudes discriminatoires envers l'orientation sexuelle, l'identité de genre, et la diversité anatomique et s'assurer que les programmes sont inclusifs et participatifs. Les préjugés peuvent découler d'un manque de connaissances sur ce groupe ou ses droits. L'exclusion des personnes LGBTI durant les déplacements peut être accidentelle ou intentionnelle: dans les deux cas, elle est discriminatoire.

#### Mesure

- S'assurer que l'ensemble du personnel du HCR et des organisations partenaires est conscient de ce qui est et de ce qui n'est pas un comportement approprié lorsqu'on travaille avec des personnes LGBTI. Le Code de Conduite du HCR établit des normes claires et exige des managers qu'ils/ elles prennent des mesures lorsqu'un comportement inapproprié est déposé. Une formation de sensibilisation du personnel sera souvent nécessaire.

La participation des réfugiés LGBTI dans les programmes d'assistance humanitaire est essentielle pour identifier et développer des solutions appropriées aux difficultés auxquelles ils font face lors du déplacement. Il n'est possible d'atteindre un haut

niveau de protection que si les personnes LGBTI sont incluses et participent activement.

#### Mesure

- Consulter et impliquer les personnes LGBTI dans le processus de prise de décision tout au long de l'action humanitaire.
- Donner aux personnes LGBTI les moyens d'exprimer leurs opinions et de participer pleinement aux activités d'assistance humanitaires.

## Principes clés

### Introduire une approche fondée sur les droits humains qui est inclusive et axée sur la protection

Au même titre que les autres réfugiés, les personnes LGBTI devraient bénéficier de la possibilité de jouir de l'ensemble de leurs droits humains, sans discrimination, y compris l'accès aux procédures d'asile et aux programmes d'assistance humanitaire. Les personnes LGBTI sont couvertes par l'initiative du HCR d'intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité (AGD) que le personnel peut utiliser comme guide pour fournir aide et protection. Les vulnérabilités spécifiques auxquelles les personnes LGBTI font face et la responsabilité du HCR à garantir leur protection ont été énoncées dans un message global en 2010 et à nouveau en mai 2011.

#### Mesures

- S'assurer que le personnel connaît les normes internationales et nationales de protection des personnes LGBTI.
- S'employer à intégrer les personnes LGBTI dans les programmes de consultations avec les réfugiés et ceux axés sur la protection.

### Créer un environnement sûr pour l'identification et l'enregistrement et un point de contact

Les personnes LGBTI vivent souvent cachées, aussi bien dans les camps que dans les zones urbaines. Elles courent un risque important d'être maltraitées par d'autres réfugiés, aux structures d'accueil des réfugiés ou à proximité de celles-ci. Si elles sont en détention, elles ont souvent peur de révéler au personnel leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou les traits atypiques de leur anatomie.

Les personnes LGBTI devraient être incluses dans le processus d'identification et d'enregistrement de manière claire et adaptée. Afin de gagner leur confiance, le personnel est appelé à créer un environnement d'enregistrement sûr et confidentiel.

Il est important de consulter les ONG et les autres organisations de la société civile qui travaillent avec des personnes LGBTI pour pouvoir identifier et atteindre ceux qui ont besoin d'assistance. Il pourrait être utile d'organiser des réunions séparées, de fournir des informations dans des lieux que les personnes LGBTI considèrent sûrs, et de placer des affiches qui leur sont adressées dans les zones d'accueil.

La vie privée des réfugiés LGBTI doit être respectée en tout temps, et l'orientation sexuelle d'une personne, ainsi que son identité sexuelle ou les traits caractéristiques de son anatomie doivent être enregistrés en faisant preuve de respect à cet égard. Des précautions doivent être prises pour s'assurer que les activités de sensibilisation et d'enregistrement n'augmentent pas les risques auxquels les personnes LGBTI font face.

### Mesures

Identifier et atteindre les personnes LGBTI en prenant les mesures suivantes:

- Rechercher et consulter les acteurs de la société civile, les ONG et autres organisations civiques pour identifier et communiquer avec les personnes LGBTI. La confidentialité et la sécurité des personnes sont vitales.
- Procurer l'information sous différentes formes et indiquer les lieux où les personnes LGBTI peuvent demander de l'aide.
- S'assurer que le bureau d'accueil offre un milieu sûr et favorable et que l'enregistrement est effectué de manière non discriminatoire. Il est possible que des dispositions particulières aient besoin d'être établies pour l'enregistrement.

### Garantir la sécurité physique: la prévention et la réponse aux abus et à l'exploitation, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre (SGBV)

La sécurité pendant le processus d'asile est une préoccupation majeure pour les personnes LGBTI. Elles peuvent être attaquées et harcelées par des membres de leur famille, la population locale, ou d'autres réfugiés. Si elles sont détenues, elles peuvent être attaquées par d'autres détenus ou par les gardiens. Dans les pays où le comportement homosexuel, le travestisme ou le commerce du sexe sont criminalisés ou les attitudes négatives à l'égard des minorités sexuelles sont très répandues, les autorités peuvent ne pas avoir la capacité ou la volonté de les protéger. Les personnes LGBTI peuvent nécessiter d'une aide spécifique là où de telles lois existent encore. Les problèmes de sécurité existent tant dans les camps qu'en milieu urbain. Il peut être difficile de loger les réfugiés LGBTI en toute sécurité. Ces derniers peuvent rencontrer des difficultés à quitter leur maison au vu des risques que la communauté peut leur imposer : ils sont parfois attaqués si leur lieu de vie est connu. Les habitats dispersés conviendraient mieux que les habitats communautaires; la ségrégation sexuelle en matière de logement ne convient pas à tous, notamment aux personnes transgenres ou intersexuées dont les pièces d'identité ne sont pas conformes à l'identité de genre qu'elles expriment. Il est vital pour leur sécurité et leur assistance de les loger à proximité des infrastructures locales LGBTI, si cela est possible.

Les personnes LGBTI sont également exposées au risque accru de violence et d'exploitation sexuelles, particulièrement dans le cas des détentions. SGBV accroît la vulnérabilité au VIH/sida et les personnes atteintes du VIH/sida sont particulièrement susceptibles d'être *refoulées* des pays qui ont adopté des politiques discriminatoires envers le VIH. Certains groupes LGBTI fortement marginalisés, notamment les personnes transgenres, peuvent avoir à s'engager dans le commerce du sexe pour survivre. Ces personnes peuvent être maltraitées et exploitées par la population locale et peuvent ne pas bénéficier de la protection des autorités.

### Mesures

Protéger les personnes LGBTI de la violence physique et sexuelle en prenant les mesures suivantes:

- Travailler avec tous les partenaires en vue d'identifier les réfugiés LGBTI qui nécessitent d'une protection particulière, en utilisant l'outil d'identification des situations de risque accru (OISRA).
- Les intégrer dans tous les programmes de protection. Des dispositions particulières pourront être mises en place dans certaines situations.
- Les inclure dans les mécanismes de prévention et de réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre, en travaillant avec des partenaires lorsque cela est possible.
- Collaborer avec les partenaires, les autorités lorsque cela est possible, et d'autres acteurs pour identifier les conditions d'un logement adapté et sûr.

### Établir des partenariats avec les acteurs de la société civile

Certaines ONG et d'autres acteurs ne sont pas conscients des besoins spécifiques des personnes LGBTI ou peuvent se montrer réticents à les aider. Il est utile de développer des partenariats appropriés et des systèmes d'orientation confidentiels avec des ONG, groupes de femmes, organisations communautaires et, lorsque cela est possible, avec des partenaires gouvernementaux afin de garantir que les besoins et les droits spécifiques des réfugiés LGBTI sont remplis. Il est important d'intégrer leurs problèmes dans les activités existantes de sensibilisation et de formation avec les partenaires.

### Mesures

- Rechercher et créer des systèmes d'orientation confidentiels et efficaces ainsi que des partenariats à travers le recensement des besoins LGBTI en collaboration avec les ONG qui sont sensibles aux droits des LGBTI et d'autres prestataires de services.
- Aider les prestataires de services à rendre leurs programmes inclusifs et accessibles aux personnes LGBTI.

## Fournir un accès aux services

Les réfugiés LGBTI sont fréquemment victimes de discrimination lorsqu'ils ont accès au logement, à l'emploi, aux soins de santé et psychosociaux et aux autres services dans les pays d'accueil. Ils sont souvent exposés à la maltraitance et à l'exclusion des programmes d'emploi et d'éducation. Un manque de soutien financier, social et autre de la famille et des communautés de réfugiés rend de nombreuses personnes LGBTI particulièrement vulnérables. Les lesbiennes sont particulièrement menacées là où les femmes ont un statut social et économique inférieur.

En raison de l'abus, de l'isolement social et de l'homophobie/ transphobie dont elles sont victimes, de nombreuses personnes LGBTI rencontrent des problèmes de santé mentale. Elles peuvent également être vulnérables au VIH/sida, et ont tendance à disposer d'un moindre accès aux services essentiels de soins et de prévention. Celles qui sont séropositives souffrent d'une double stigmatisation. Les personnes transgenres et intersexuées peuvent nécessiter d'un traitement médical ou de médicaments qu'elles ne peuvent pas recevoir ou se permettre de payer.

Le personnel est appelé à déployer un effort particulier pour mettre les prestataires de services qualifiés et les professionnels en contact avec les personnes LGBTI. Le HCR favorise les formes de soutien suivantes:

- Soins de santé subventionnés, y compris le traitement pour les blessures liées au VIH et au SGBV, et réponses aux besoins spécifiques des personnes transgenres et intersexuées (par exemple des hormones ou la chirurgie)
- Appui psychosocial adapté aux LGBTI et soins de santé mentale
- Programmes SGBV
- Logement spécialisé
- Formation ou cours de remise à niveau professionnels et accès aux programmes axés sur les moyens de subsistance
- Education inclusive et non discriminatoire

### Mesures

- S'assurer que les personnes LGBTI ont accès aux services et programmes sociaux. S'assurer que ceux-ci répondent aux besoins et sont non discriminatoires et confidentiels.
- Collaborer avec les ONG locales qui sont sensibles au sujet lorsque cela est possible.

## Solutions durables et évaluation des risques accrus

L'intolérance à l'égard des personnes LGBTI est évidente dans de nombreux pays d'asile. Les réfugiés LGBTI sont aussi exposés au risque accru de *refoulement* et d'abus dans certains pays. La réinstallation dans un pays tiers est souvent la seule

solution viable et durable pour les réfugiés LGBTI dont les risques sont accrus<sup>5</sup>. Le HCR peut travailler avec des ONG et d'autres acteurs afin d'identifier et d'orienter les personnes LGBTI présentant des besoins de protection spécifiques et nécessitant d'une réinstallation. Les membres du personnel peuvent utiliser l'outil d'identification des situations de risque accru (OISRA)<sup>6</sup> quand il procède au traitement prioritaire de réinstallation.

Tout comme les autres groupes, les personnes LGBTI réinstallées ont des besoins spécifiques. Certaines restent victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle, identité de genre ou diversité anatomique et ne sont pas acceptées par les communautés locales et de réfugiés dans leur nouveau pays. D'autres nécessiteront des soins de santé mentale continus et une aide financière permanente. Les réfugiés transgenres et intersexués ont souvent besoin d'un traitement médical qui n'est pas fourni par tous les pays de réinstallation. Lorsqu'on procède à la réinstallation des réfugiés LGBTI, des précautions devraient être prises afin de les placer dans des environnements favorables qui répondent à leurs besoins, avec l'aide d'ONG qualifiées et d'autres prestataires de services. Lorsque cela est possible, il est important de réinstaller ensemble les partenaires homosexuels et leurs enfants.

### **Mesures**

S'assurer que des solutions durables pour les personnes LGBTI sont adaptées en prenant les mesures suivantes:

- Collaborer avec des ONG et autres acteurs pour identifier les personnes LGBTI à risques accrus.
- Utiliser le OISRA et d'autres mécanismes d'évaluation des risques pour le traitement et la réinstallation prioritaires.
- S'assurer que les personnes LGBTI sont réinstallées dans des milieux sûrs et favorables et disposent d'un accès approprié aux services sociaux, y compris les soins médicaux et de santé mentale.

---

<sup>5</sup> La version révisée du Manuel de réinstallation du HCR offre des lignes directrices en matière de réinstallation des personnes LGBTI.

<sup>6</sup> Les facteurs de risque pour les personnes LGBTI sont principalement contenus dans la section du OISRA portant sur la protection juridique et physique. Toutefois, les sections sur les enfants, les personnes âgées, les survivants de la violence et de la torture et les femmes peuvent aussi être pertinentes, tout comme quelques autres indicateurs.

## Ressources clés

- UNHCR, Age, Gender and Diversity Policy, Working with People and Communities for Equality and Protection (2011), à : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4def34f6887.html>
- UNHCR, Broadcast message of 1 December, 2010, Summary Conclusions of the Roundtable on Asylum-Seekers and Refugees Seeking Protection on Account of Their Sexual Orientation and Gender Identity, held in Geneva from 30 September - 1 October 2010, à : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4cff99a42.html>
- UNHCR, Discussion Paper, The Protection of Lesbian, Gay, Transgender and Intersex Asylum-Seekers and Refugees (2010), à : <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/4cff9a8f2.pdf>
- Les Principes de Jogjakarta: Principes sur l'application internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre (2006), à : [http://www.yogyakartaprinclples.org/principles\\_fr.htm](http://www.yogyakartaprinclples.org/principles_fr.htm)
- HCR, Outil d'identification des situations de risque accru (OISRA) (2010), à : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/46f7c0cd2.html>
- UNHCR, Practical Guide to Working to Protect Refugees Living in Urban Environments, 2011 version (à paraître)
- UNHCR, Resettlement Handbook (2011 version), à : <http://www.unhcr.org/4a2ccf4c6.html>  
HCR, Manuel de réinstallation (version 2004), à <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621e460.html>
- HCR, Code de conduite (2004), à : <http://www.unhcr.fr/4ad2fb301d.html>

Ces notes d'orientation peuvent, en totalité ou en partie, être reproduites, traduites en d'autres langues ou adaptées pour répondre aux besoins locaux sans autorisation préalable du HCR, à condition qu'elles soient distribuées gratuitement et que le HCR soit reconnu comme la source de toute copie.

© 2011, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
Division des services de protection  
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
94, rue de Montbrillant  
1202 Genève, Suisse  
Email: HQTS00@unhcr.org  
www.unhcr.org